



Commune de Rosis

Séance du 25 MARS 2008

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Daniel BOURDON - Gérard LUNA - Arlette ARAGON - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Nathalie MENDES - Sandrine LECLERCQ.

Membre (s) absent(s)excusé(s) : - Martine CANDEL - Eric NAUTRE

Secrétaire de séance : Sandrine LECLERCQ

1 - DESIGNATION DES DELEGUES AU S.M D'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA MARE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à la désignation de trois délégués au Syndicat Mixte d'aménagement des berges de la Mare.

Avis du conseil :

Le conseil unanime désigne comme délégués Jacques Mendés, René Magnaldi, Eric Nautré

2 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CAROUX ESPINOUSE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à la désignation de deux délégués au **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour la gestion du Caroux Espinouse.**

Avis du conseil :

Le conseil unanime désigne comme délégués Jacques Mendes et Martine Candel

3- DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D' ELECTRIFICATION

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à la désignation de deux délégués **au Syndicat Intercommunal d'Electrification.**

Avis du conseil :

Le conseil unanime désigne comme délégués Jacques Mendes et Gérard Luna.

4- DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à la désignation **des membres du CCAS (7)**

Avis du conseil :

Le conseil unanime désigne comme membres du CCAS Jacques Mendes, Sandrine Leclercq, Daniel Bourdon, Arlette Aragon, Adèle Mendes, Lucette Dur, Fabrice Delacour.

5- DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES HAUTS CANTONS

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à la désignation de deux délégués au **Comité Syndical des Hauts Cantons**.

Avis du conseil :

Le conseil unanime désigne comme délégués Jacques Mendes et Sandrine Leclercq

6- DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU DU COLLEGE DE SAINT GERVAIS SUR MARE ET AU REGROUPEMENT SCOLAIRE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à la désignation de trois délégués au **Comité Syndical du SIVU du collège de Saint-Gervais sur mare** et au **conseil d'administration du regroupement scolaire Pabo/plaisance**.

Avis du conseil :

Le conseil unanime désigne comme délégués Jacques Mendes, Martine Candel, Moïse Roques.

7 -DESIGNATION DES DELEGUES AU SM D'ADDUCTION D'EAU DU BASSIN DE LA MARE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à la désignation de deux délégués au comité syndical du SM d'adduction d'eau de la Mare.

Avis du conseil :

Le conseil unanime désigne comme délégués Jacques Mendes et Germain Farenq.

8 -DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TELEVISION

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à la désignation de quatre délégués au **Comité syndical intercommunal de télévision**.

Avis du conseil :

Le conseil unanime désigne comme délégués Jacques Mendes, Daniel Bourdon, Germain Farenq, Arlette Aragon.

9- DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à la désignation de deux délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte du **Parc Naturel Régional du Haut Languedoc**.

Avis du conseil :

Le conseil unanime désigne comme délégués Jacques Mendes et René Magnaldi

10-DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à la désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléant pour siéger à la **Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc**.

Avis du conseil :

Le conseil unanime désigne comme délégués titulaires Jacques Mendes, René Magnaldi, Daniel Bourdon et comme délégués suppléants, Martine Candel, Germain Farenq, Nathalie Mendes.

11 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à la désignation de deux délégués pour siéger au sein du **Syndicat d'Assainissement « Confluent Bouïssou-Mare »**.

Vote du conseil :

Le conseil unanime désigne comme délégués Jacques Mendes et Daniel Bourdon

12 - DESIGNATION DE DELEGUES AU RESEAU TOURISTIQUE DES MONTS DE LACAUNE- DU PLATEAU DES LAC ET DU CAROUX-ESPINOUSE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour siéger au conseil d'Administration du **réseau touristique et à celui de l'O.T. de la Salvetat sur Agout**.

Vote du conseil :

Le conseil unanime désigne comme délégués Jacques Mendes et Martine Candel

13 – AUTORISATION DE DELEGATION AU MAIRE POUR LA DUREE DE SON MANDAT (DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de faire application par délégation, des dispositions de **l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales** telles qu'elles figurent dans la pièce jointe pendant toute la durée de son mandat.

Il précise en outre que conformément à **l'article L.2122-23 du C.G.C.T**, les décisions prises par le maire en vertu de **l'article L. 2122-22** sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le Conseil unanime donne délégation de pouvoir au maire pour la durée de son mandat, en application des dispositions de l'article 2122-22 et 2122-23 du CGCT.

14 - DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil dans le but d'une bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune, que lui soit délégué le pouvoir d'ester en justice, en application de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités territoriales.

Il suggère que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la commune est amenée à assurer sa défense devant toutes juridictions, y compris en appel et à l'exception des cas où elle serait attraitée devant une juridiction pénale.

Il conviendrait également de consentir cette délégation dans le cas d'urgence où la commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés, et particulièrement lorsqu'elle encourt un délai de préemption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

Enfin, il serait utile de confier au Maire le soin de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, et experts. Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du conseil :

Le conseil unanime, donne délégation de pouvoir au Maire pour ester en justice.

15 - DESIGNATION D'UN CABINET D'AVOCATS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu' en application de la délibération donnant pouvoir au maire d'ester en justice en défense devant toutes juridictions , y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la commune serait elle-même atraite devant une juridiction pénale.

Il indique qu'une assignation en référé a été déposée auprès du Tribunal de Grande instance de Béziers suite à un litige de propriété mettant en cause la commune lors de la construction d'un mur par un propriétaire privé , sur une partie de chemin lui appartenant, ce que conteste un collectif composé de résidents qui habitent proche de ce chemin.

Il souligne que pour mener à bien cette requête, il y a lieu de procéder à la désignation d'un cabinet d'avocats chargé de défendre les intérêts de la commune.

Il propose de désigner le cabinet d'avocats Bernard CABRILLAC demeurant 32 avenue Georges Clémenceau à BEZIERS.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer.

Vote du conseil :

Le conseil unanime, adopte la proposition du Maire de confier la défense de la commune au cabinet d'avocats Bernard CABRIAC.

16 - INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la question des indemnités de fonction au Maire et aux adjoints se trouve posée en raison du renouvellement du conseil municipal.

Il propose donc aux membres du conseil de bien vouloir délibérer à ce sujet et se retire aussitôt de la salle du conseil suivi des deux adjoints.

Vote du conseil :

Le conseil unanime décide d'accorder les indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints prévues par la législation en vigueur.

16 bis -DESIGNATION DES RESPONSABLES DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de désigner deux responsables pour assurer la gestion, la planification d'utilisations des salles communales de Douch et d'Andabre.

Avis du Conseil :

Le conseil unanime Désigne comme responsables René Magnaldi, Daniel Bourdon assistés d'Arlette Aragon et de Sandrine Leclercq.

17 - DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil la désignation des membres du conseil délégués aux commissions communales.

COMMISSION FINANCES –ADMINISTRATION

MENDES Jacques, MAGNALDI René, ROQUES Moïse, ARAGON Arlette, CANDEL Martine

COMMISSION INTERCOMMUNALITE

MENDES Jacques, BOURDON Daniel, LECLERCQ Sandrine , CANDEL Martine, MAGNALDI René, FARENQ Germain.

COMMISSION TRAVAUX GENERAUX - GESTION PERSONNEL TECHNIQUE VOIRIE -EAU – ASSAINISSEMENT

MENDES Jacques, BOURDON Daniel, NAUTRE Eric, ROQUES Moïse, MAGNALDI René

COMMISSION AGRICULTURE

MENDES Jacques, ARAGON Arlette, ROQUE Moïse, FARENQ Germain, MAGNALDI René

COMMISSION COMMERCE- ARTISANAT- URBANISME

MENDES Jacques, LECLERQ Sandrine, CANDEL Martine, ROQUES Moïse, MENDES Nathalie, ARAGON Arlette, LUNA Gérard, BOURDON Daniel, MAGNALDI René

COMMISSION ECOLE - ENSEIGNEMENT

MENDES Jacques, CANDEL Martine, LECLERCQ Sandrine, NAUTRE Eric, ROQUES Moïse,

COMMISSION JEUNESSE - FETES - COMMUNICATION- AFFAIRE CULTURELLE

MENDES Jacques, ARAGON Arlette, NAUTRE Eric, BOURDON Daniel, LUNA Gérard, MENDES Nathalie, LECLERCQ Sandrine, CANDEL Martine

COMMISSION ACTION ET AIDE SOCIALE

MENDES Jacques, LECLERCQ Sandrine, BOURDON Daniel, MENDES Nathalie, MAGNALDI René, FARENQ Germain

COMMISSION PATRIMOINE - TOURISME - CULTURE - COMMUNICATION ECOLOGIE

MENDES Jacques, CANDEL Martine, MAGNALDI René, MENDES Nathalie, LUNA Gérard, ARAGON Arlette, FARENQ Germain

DELEGUES AUX QUESTIONS DE SECURITE

(TOUTES LES COMMISSIONS)

Il leur demande de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime désigne les conseillers ci-dessus nommés pour participer aux diverses commissions communales.

18 – INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION COMMUNALE 2008

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les résultats encore officieux de l'enquête **INSEE** sur le recensement de la population réalisé sur la commune.

Il indique que la population communale qui comptait 261 habitants au dernier recensement, est en progression démographique d'environ **17 %**. Elle comptera désormais **307 habitants**.

Pour information du conseil :

Le conseil prend acte de l'information

19 - PNRHL- OPERATION ROUTES DES MOULINS

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que dans le cadre de ses missions de préservation du patrimoine et transmission du savoir faire local, le Parc Naturel Régional envisage la mise en place de la route des moulins.

Il précise que ce projet dont le dossier avait été adressé aux divers partenaires institutionnels en 2005 et à déjà bénéficié d'une aide du Conseil Général d'un montant de 15 000€ pour un montant global de travaux de 55 200 € HT.

Une réunion aura lieu le 25 mars au siège du Parc pour connaître les décisions qui vont être prise pour faire aboutir ce projet.

Pour information du Conseil :

Le conseil unanime prend acte de l'information et demande au Maire de contacter la Fondation du Patrimoine pour élaborer un dossier d'aide financière.

20 - ANDABRE – SALLE POLYVALENTE - INSTALLATION D'UN RIDEAU

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il y a lieu d'installer entre les piliers un rideau occultant haute sécurité afin de se protéger du soleil et du trop de luminosité notamment lors de réunions intercommunales qui nécessitent l'utilisation d'un projecteur.

Il demande aux membres du conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à l'acquisition de cet équipement dont le montant s'élève à 500 €.

Il précise que la pose de cet équipement sera réalisée par l'employé communal.

Avis du Conseil :

Le conseil unanime autorise le maire à engager la dépense pour l'acquisition et l'installation de cet équipement.

21 - EMBAUCHE D'UN EMPLOI SAISONNIER

Le Maire propose aux membres du conseil compte tenu des obligations nouvelles créées par l'arrosage des fleurs et autres travaux d'intérêt général, de recruter durant la période du 1 juillet au 30 août, un jeune étudiant sur la base d'un **20 h hebdomadaires**, afin de libérer l'employé communal qui a un emploi du temps particulièrement chargé durant cette période.

Il demande donc aux membres du conseil, l'autorisation d'embaucher cet étudiant et d'engager la dépense nécessaire à ce recrutement saisonnier.

Avis du conseil :

Le conseil unanime autorise le Maire à l'embauche saisonnier d'un étudiant, durant les deux mois d'été.

22 - INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DESTINES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du courrier que vient de lui adresser la DASS service « **Santé Environnement** », qui rappelle à nouveau la nécessité de régulariser au plus tôt la situation administrative de ces ouvrages en instaurant les périmètres de protection de nos **9 sources communales**.

Il indique qu'il y a donc lieu d'envisager d'établir un schéma directeur d'alimentation en eau potable et qu'il y a obligation d'engager les démarches techniques et administratives pour obtenir les autorisations instaurant la protection de nos captages.

Il propose donc, en application des directives préfectorales de lancer la procédure de mise en place de la protection réglementaire de nos captages, de confier au conseil général le soin de se charger du dossier de protection de nos captages, ou à défaut, de saisir un cabinet d'études ou le S.M. du bassin de la Vallée de l'Orb.

Il demande aux membres du conseil d'examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire et l'autorise à saisir le Conseil général, ou le SMBVO et à défaut de lancer un appel à candidature pour choisir un cabinet d'études.

23 - ESAT DE PLAISANCE - CONTRAT DE BLANCHISSERIE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la commune a confié depuis quelques années, par contrat, le lavage de la literie de nos hébergements touristiques à l'ESAT de Plaisance.

Il indique qu'il y a donc lieu de renouveler le contrat qui lie la commune à ESAT de Plaisance chargé du nettoyage et de l'entretien de la literie de nos hébergements touristiques.

Il demande au conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime autorise le Maire à signer ce contrat avec la blanchisserie de l'ESAT de Plaisance.

Le Maire,

Jacques MENDES